

PROTOCOLE DE MADRID

FORMULAIRE TYPE 4 (FT4) : DÉCLARATION D'OCTROI TOTAL DE LA PROTECTION

Règle 18ter.1) du règlement d'exécution

| |
|---|
| I. Nom de l'Office : |
| II. Numéro de l'enregistrement international : |
| III. Nom du titulaire : |
| IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et services pour lesquels la protection a été demandée. |
| V. Informations relatives à l'obligation de déposer une déclaration d'utilisation effective d'une marque : i) Délai pour déposer une déclaration d'utilisation effective d'une marque : ii) Calcul du délai (<i>le délai court à partir de</i>) : iii) Autorité auprès de laquelle une telle déclaration doit être présentée : iv) Nécessité de déposer la déclaration d'utilisation effective d'une marque dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire local : v) Conditions supplémentaires, le cas échéant : |
| VI. Date et signature de l'Office : |

[Fin du FT4]